



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil municipal du 11 décembre 2020

Location Salle Cauchoise

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la Salle Cauchoise au 02 janvier 2021 comme annexé à la présente délibération.

Tarifs de location Année 2021

	Vin d'honneur		Journée			Week-end 2 jours maxi		
	Grainvillais	Extérieur	Grainvillais	Entreprise et collectivité	Extérieur	Grainvillais	Entreprise et collectivité	Extérieur
Salle + Cuisine 200 personnes	265.00 €	350.00 €	565.00 €	710.00 €	740.00 €	705.00 €	930.00 €	955.00 €
Salle + Cuisine 300 personnes	350.00 €	415.00 €	740.00 €	880.00 €	905.00 €	895.00 €	1 130.00 €	1 160.00 €
Salle de Spectacle			930.00 €	1 060.00 €	1 085.00 €	1 105.00 €	1 325.00 €	1 360.00 €
Ensemble complet			1 460.00 €	1 725.00 €	1 770.00 €	1 590.00 €	1 990.00 €	2 040.00 €

Couvert : 1,35 € - Verre : 0,15 €

Tarifs de location Année 2021 - Associations Grainvillaises

Catégories	Vin d'honneur	Journée			Week-end 2 jours maxi			
		A	B	C	A	B	C	
Salle + Cuisine 200 personnes	86.00 €	172.00 €	131.00 €	50.00 €	216.00 €	162.00 €	55.00 €	
Salle + Cuisine 300 personnes	118.00 €	235.00 €	180.00 €	72.00 €	279.00 €	212.00 €	77.00 €	
Salle de Spectacle			315.00 €	247.00 €	112.00 €	343.00 €	267.00 €	117.00 €
Ensemble complet			476.00 €	379.00 €	162.00 €	533.00 €	411.00 €	166.00 €

Couvert : 0,80 € - Verre : 0,15 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer pour l'année 2020 l'indemnité de gardiennage de l'église communale à 479,86 euros pour Madame Jocelyne FAUVEL. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

Adhésion au service PAYFiP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé PAYFiP dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- la mise en place du projet PAYFiP dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M le Maire à signer la convention relative à ce projet,

La commune prendra en charge les coûts de création, développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Subvention à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les violentes intempéries qui ont dévastées l'arrière-pays niçois le vendredi 03 octobre 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une subvention de 1 000 euros à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2020.

Enquête publique GAEC BARDIN

Après avoir étudié la demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC BARDIN dont le siège social se situe 280 rue de la porte verte à Limpiville, en vue d'étendre son élevage de volailles à Limpiville et de mettre à jour le plan d'épandage des effluents d'élevage.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce dossier.